

NUMÉRO 2402-1251

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 2 avril 2024 à 19h30, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,

M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy. Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Monsieur Marc Lessard mentionne qu'il manque à varia un sujet qu'il a apporté en lien avec les renouvellements de contrat de travail des employés. Ce point est ajouté au procès-verbal de mars et rédigé comme suit :

Monsieur Marc Lessard propose que les dates de renouvellement des contrats de travail des employés soient unifiées. Tous les membres du Conseil sont d'accord avec ce point. Lors des prochains renouvellements de contrat de travail, le comité des ressources humaines va fixer une date pour la reconduction des ententes de travail afin d'harmoniser celles-ci pour tous les employés.

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procèsverbal ;

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024, soit adopté avec la modification nommée au point 3 ; Suivi du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois de mars 2024 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 63 116, 16 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Rapport sur le déneigement

2402-1251-2

2402-1251-4

2402-1251-5

6.

À la demande du Conseil, le chauffeur du camion fait rapport sur la situation.

La directrice générale fait un rapport des coûts pour la saison de déneigement 2023-2024 en date du 2 avril.

7. <u>Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année</u> 2022

2404-1251-7

2404-1251-8

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2023, préparé par Monsieur Claude Arguin de *Blanchette-Vachon s.e.n.c.r.l.*, qui, pour l'année 2023, révèle des revenus de fonctionnement de 1 108 944 \$, des dépenses de 1 353 733 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 21 542 \$. Le surplus accumulé de fonctionnements est de 458 292 \$ en date du 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2022, il y avait un surplus accumulé non affecté de 490 246 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. <u>Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – PAERRL</u>

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 49 807 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables informe le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrifications des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales, des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide d'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. <u>Programme d'aide à la voirie locale volet- Projets particuliers d'amélioration</u>

ATTENDU QUE la municipalité de St-Joseph-des-Érables a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

2404-1251-9

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Mélanie Roy et résolu que le Conseil approuve les dépenses d'un montant de 16 500 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Fonds régions et ruralité – Volet 4 Axe vitalisation

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Aide financière pour des projets locaux de vitalisation :

ATTENDU QUE les membres du comité du moulin des fermes ont quelques projets qui respectent les critères de sélection du programme ;

2404-1251-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE les membres du Conseil appuient le comité dans le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la municipalité s'engage à prendre en charge les coûts du projet qui ne seront pas remboursés par l'aide financière;

QUE le Conseil autorise madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale à déposer et à signer les documents utiles et nécessaires à la demande d'aide financière au programme *Fonds régions et ruralité – Volet 4 Axe vitalisation*.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Mandat à Jimmy St-Onge pour l'entretien ménager

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a rencontré plusieurs candidats pour effectuer l'entretien ménager du bureau municipal ;

ATTENDU QUE le comité fait la recommandation d'accepter l'offre de monsieur Jimmy St-Onge à titre de travailleur autonome ;

2404-1251-11

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu que le Conseil de Saint-Joseph-des-Érables donne le mandat d'entretien ménager pour le bureau municipal à monsieur Jimmy St-Onge.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. Cours d'eau fossé Doyon

ATTENDU QUE les dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU QUE l'article 106 indique que toute municipalité régionale de comté peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE le ou les contribuables intéressés par les travaux, la demanderesse, pourra ou pourront s'engager par écrit à payer seul ces frais et pourra ou pourront signer un engagement préparé par la MRC précisant la répartition des coûts pour chaque contribuable ;

ATTENDU QUE l'Engagement de la demanderesse précise les modalités de facturation relative aux travaux dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE les travaux consistent à nettoyer environ de 1000 mètres du cours d'eau fossé Doyon sur les lots 4 375 184, 4 375 183, 4 375 181, 4 375 179, 4 375 177 et 4 375 243 ou une partie de ceux-ci à Saint-Joseph-des-Érables;

ATTENDU QUE la MRC devra obtenir l'autorisation des ministères pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE les travaux seront sous la supervision de la MRC;

2404-1251-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

D'approuver les modalités de facturation prévues à l'Engagement à la condition que le ou les contribuables intéressés par les travaux, la demanderesse, se sera ou se seront engagés par écrit à payer seul ces frais et aura ou auront signés un Engagement de la demanderesse préparé par la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13. Projet du Moulin des Fermes

La directrice générale informe les membres du Conseil que le rapport final de Groupe GÉOS indique que le projet de la terrasse n'est pas dans la rive. Suite à l'analyse de ce rapport, l'inspecteur en bâtiment a délivré le permis d'agrandissement pour la terrasse au moulin des fermes. Des demandes de soumissions ont été envoyées.

Un rassemblement est également prévu avec les membres du comité du Moulin des fermes, afin de bien établir les objectifs de ce projet. D'autres projets seront également discutés lors de cette réunion.

14. <u>Livre d'histoire pour Saint-Joseph-des-Érables</u>

CONSIDÉRANT QU'à la suite du projet des photos anciennes sur toile, beaucoup d'information ont été recueillies ;

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel propose d'approfondir les recherches débutées pour en faire un livre sur l'histoire de Saint-Joseph-des-Érables ;

2404-1251-14

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu de continuer les recherches historiques sur l'histoire de la municipalité pour éventuellement poursuivre les démarches de la rédaction d'un livre, un projet qui pourra être déposé lors d'un appel de projet culturel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Rapport de comité

Mme Joanie Roy mentionne qu'elle assistera à la formation *Atténuation des changements climatiques, outillez le secteur municipal vers la décarbonation* de la FQM le 10 avril prochain à Notre-Dame-des-Pins. Les membres du Conseil approuvent le déplacement de madame Roy pour cette formation.

Un suivi est également fait sur le projet des toiles, la municipalité est toujours en attente des épreuves.

16. Rapport du maire

Le maire informe les membres du Conseil qu'une première rencontre pour la révision du PDZA a eu lieu le 26 mars dernier. Le maire souhaite avec cette deuxième mouture mettre en valeur l'image de l'agriculture, car celle-ci est une solution au problème environnementale et également faire des actions pour aider la relève agricole.

Accompagné par la conseillère Mélanie Roy, ils ont assisté à la soirée-bénéfice au profit du comptoir Oasis le 15 mars dernier. Monsieur Roy mentionne que cet événement fût un grand succès. L'entièreté du coût du billet allait au comptoir Oasis où l'objectif premier est d'offrir une alternative en dépannage et en autonomie alimentaire aux familles vulnérables de certaines municipalités de la MRC Beauce-Centre.

17. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

a) Tour Cycliste des Policiers de Laval dans le cadre d'Opération Enfant Soleil

2404-1251-17a

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'autoriser madame Marie-Josée Mathieu de fournir, aux organisateurs de l'événement, l'approbation de droit de passage dans la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables le 30 mai prochain, sur le rang des Érables.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Formation pour les membres du comité de consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'adoption du projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) doivent suivre une formation pour se conformer à une exigence;

À ces causes, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu d'autoriser les frais de formation *CCU* : *Mode d'emploi* de la FQM au coût de 160 \$

2404-1251-17b

chaque pour tous les trois membres CCU de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Cadre normatif du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;

ATTENDU QUE ce comité les membres du comité du moulin des fermes ont quelques projets qui respectent les critères de sélection du programme ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique familiale 2023-2026 le 5 septembre 2023 ;

2404-1251-17c

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu :

QUE les membres du Conseil appuient le dépôt de la demande d'aide financière au programme de soutien aux politiques familiales municipales;

QUE la municipalité s'engage à prendre en charge les coûts du projet qui ne seront pas remboursés par l'aide financière ;

QUE le Conseil autorise madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale à déposer et à signer les documents utiles et nécessaires à la demande d'aide financière au *Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2*

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18. Varia

Aucun point n'est ajouté à varia

19. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

20. <u>Levée de l'assemblée</u>

2402-1251-25

À 21h51, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire	Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière